

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2021 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 20.10.2021

*	
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise	
- 1.1 Identificateur de produit	
- Désignation commerciale : <u>LOBADUR VivaFill</u>	
- Numéro d'article : 11511-000	
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
Pas d'autres informations importantes disponibles.	
- Emploi de la substance / de la préparation Remplage et spatule	
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
- Producteur/fournisseur :	
LOBA GmbH & Co. KG	
Leonberger Straße 56 - 62	
D-71254 Ditzingen	Tel.: +49 (0)7156/357-0
- Service chargé des renseignements : service@loba.de	
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463	

*	
RUBRIQUE 2: Identification des dangers	
- 2.1 Classification de la substance ou du mélange	
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.	
- 2.2 Éléments d'étiquetage	
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant	
- Pictogrammes de danger néant	
- Mention d'avertissement néant	
- Mentions de danger néant	
- Indications complémentaires:	
EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.	
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	
- 2.3 Autres dangers	
- Résultats des évaluations PBT et vPvB	
- PBT: Non applicable.	
- vPvB: Non applicable.	

*	
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants	
- 3.2 Mélanges	
- Description :	
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux	
- Composants contribuant aux dangers:	
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-211-945-0011-60-xxxx	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail
	2,5-5%

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2021 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 20.10.2021

Désignation commerciale : LOBADUR VivaFill

(suite de la page 1)

<p>CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Reg.nr.: 01-2120761540-60</p>	<p><i>I,2-benzisothiazol-3(2H)-one</i></p> <p>⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317</p> <p><i>Limite de concentration spécifique:</i> Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %</p>	<p>≤0,01%</p>
<p>CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 911-418-6 Reg.nr.: 01-2120764691-48</p>	<p>mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)</p> <p>⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Skin Sens. 1A, H317</p> <p><i>Limites de concentration spécifiques:</i> Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %</p>	<p>≥0,00025-<0,0015%</p>

- *Indications complémentaires :* Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2021 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 20.10.2021

Désignation commerciale : LOBADUR VivaFill

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*	RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
<ul style="list-style-type: none"> - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise. - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités - Stockage : - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière. - Indications concernant le stockage commun : non nécessaire - Autres indications sur les conditions de stockage : néant - Classe de stockage : 12 - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles. 	

*	RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle				
<ul style="list-style-type: none"> - 8.1 Paramètres de contrôle - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">9004-34-6 cellulose</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³</td> </tr> </table> - Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. - 8.2 Contrôles de l'exposition - Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7. - Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. - Protection respiratoire : non nécessaire. - Protection des mains : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. - Matériau des gants Caoutchouc nitrile Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm - Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6). Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 - Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement. 		34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée	9004-34-6 cellulose	VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m ³
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol					
VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée					
9004-34-6 cellulose					
VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m ³					

FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2021 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 20.10.2021

Désignation commerciale : LOBADUR VivaFill

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
<ul style="list-style-type: none"> - Indications générales.
<ul style="list-style-type: none"> - État physique liquide
<ul style="list-style-type: none"> - Couleur : selon désignation produit
<ul style="list-style-type: none"> - Odeur : reconnaissable
<ul style="list-style-type: none"> - Seuil olfactif: Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> - Point de fusion : non déterminé
<ul style="list-style-type: none"> - Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition >100 °C
<ul style="list-style-type: none"> - Inflammabilité Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> - inférieure : Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> - supérieure : Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> - Point d'éclair : non applicable
<ul style="list-style-type: none"> - Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<ul style="list-style-type: none"> - Température de décomposition : Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> - pH Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> - Viscosité : Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> - Viscosité cinématique 600 mPas
<ul style="list-style-type: none"> - dynamique à 20 °C:
<ul style="list-style-type: none"> - Solubilité
<ul style="list-style-type: none"> - l'eau : non ou peu miscible
<ul style="list-style-type: none"> - Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> - Pression de vapeur : Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> - Densité et/ou densité relative
<ul style="list-style-type: none"> - Densité à 20 °C: 1,038 g/cm³
<ul style="list-style-type: none"> - Densité relative. Non déterminé.
<ul style="list-style-type: none"> - Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

<ul style="list-style-type: none"> - Aspect:
<ul style="list-style-type: none"> - Forme : liquide
<ul style="list-style-type: none"> - Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
<ul style="list-style-type: none"> - Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
<ul style="list-style-type: none"> - Teneur en substances solides : 20,0 %
<ul style="list-style-type: none"> - Modification d'état
<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

<ul style="list-style-type: none"> - Substances et mélanges explosibles 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Gaz inflammables 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Aérosols 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Gaz comburants 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Gaz sous pression 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Liquides inflammables 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Matières solides inflammables 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Substances et mélanges autoréactifs 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Liquides pyrophoriques 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Matières solides pyrophoriques 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Matières et mélanges auto-échauffants 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Liquides comburants 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Matières solides comburantes 	néant
<ul style="list-style-type: none"> - Peroxydes organiques 	néant

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2021 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 20.10.2021

Désignation commerciale : LOBADUR VivaFill

(suite de la page 4)

- *Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant*
- *Explosibles désensibilisés néant*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	LD50	5.135 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9.500 mg/kg (rat)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	1.193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.115 mg/kg (rat)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Oral	LD50	457 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	660 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,33 mg/l (rat)
	LC50/96 h	0,188 mg/L (fish)

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Liste II; III

FR

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2021 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 20.10.2021

Désignation commerciale : LOBADUR VivaFill

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

EC50/48 h	0,1 mg/L (daphnia)
EC50/72 h	0,027 mg/L (Algae)
NOEC	0,0012 mg/L (Algae)
	0,004 mg/L (daphnia)
	0,098 mg/L (fish)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2021 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 20.10.2021

Désignation commerciale : LOBADUR VivaFill

(suite de la page 6)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe néant	
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin : Non	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.	
· "Règlement type" de l'ONU: néant	

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement				
· Directive 2012/18/UE				
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.				
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II				
Aucun des composants n'est compris.				
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148				
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)				
Aucun des composants n'est compris.				
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT				
Aucun des composants n'est compris.				
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues				
Aucun des composants n'est compris.				
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers				
Aucun des composants n'est compris.				
· Prescriptions nationales :				
· Directives techniques air :				
<table border="1"> <tr> <th>Classe</th><th>Part en %</th></tr> <tr> <td>NK</td><td>5-10</td></tr> </table>	Classe	Part en %	NK	5-10
Classe	Part en %			
NK	5-10			
· Classe de pollution des eaux :				
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant				
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.				

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes**
- H301 Toxique en cas d'ingestion.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.10.2021 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 20.10.2021

Désignation commerciale : LOBADUR VivaFill

(suite de la page 7)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique :** Productmanagement

- **Date de la version précédente:** 22.07.2021

- **Numéro de la version précédente:** 4

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR